

SEANCE du : 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 4 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS	Pierre BUREAU à Thierry BAUDOUIIN	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON
Jamel CHENIOUR à Bruno BODIN	Sandrine DELUGEAU à Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN

Secrétaire de séance : Yannick CHARRIER, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Bressuire : effacement des réseaux – rue du Général LECLERC**

Dans le cadre du Plan Pluri-annuel d'Investissement, l'aménagement de la rue Général Leclerc (entre le Bd de la République et l'impasse) est prévu pour l'année 2023. Préalablement à la requalification de cette voie, la commune a sollicité le SIEDS pour réaliser une étude afin d'enterrer les réseaux aériens.

Ainsi, l'ensemble des gestionnaires des réseaux ont été sollicités par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) dont le SIEDS assure son fonctionnement afin d'étudier l'effacement du réseau électrique BT et téléphonique dans le cadre du programme « EFFACEMENT » du SIEDS.

Une réunion du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) a eu lieu le 8/03/2022 avec l'ensemble des gestionnaires.

Une proposition financière a été transmise suite à cette réunion par le SIEDS.

	Coût total en Euros H.T	Financement à la charge du SIEDS	Financement à la charge de ORANGE	Financement à la charge de la commune TTC
Réseau électrique	65 000€	80% 52 000€	0€	15 600€
Réseau téléphonique	10 916.66€	0 €	€	13 100€
Réseau éclairage public	26 666.66€	Subventionné sous conditions		32 000€
Total	102 583.32€	52 000€	€	60 700€

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221014-DG_DEL_2022_190-DE
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022

L'estimatif pour l'enfouissement du réseau électrique comprend la Main d'œuvre et le Génie civil, la commune traitera directement avec ORANGE pour la fourniture du matériel et avec l'entreprise qu'elle aura retenu pour la partie « Main d'œuvre-Génie civil » qui lui fournira un devis ferme et détaillé.

La commune traitera directement avec l'entreprise qu'elle aura retenue l'enfouissement et la fourniture du matériel d'éclairage.

La commune sollicitera le SIEDS pour une éventuelle subvention sous conditions d'éligibilité pour l'installation de mâts et de lanternes d'éclairage public.

La commune prévoit donc au budget 2023 la somme de 65 000€ TTC afin de prendre en charge la partie effacement électrique (reste à charge), génie civil pour les réseaux télécom et la fourniture et pose d'éclairage public.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la réalisation de cet aménagement.
- **D'APPROUVER** le tableau de financement prévisionnel des travaux à engager ci-joint sous réserve d'acceptation du financement par le SIEDS.
- **DE NOTIFIER** la présente délibération auprès du SIEDS.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire si la demande de la commune connaît une suite favorable.
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public en transmettant au SIEDS le formulaire de demande d'aides téléchargeable sur le site du SIEDS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

